

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2025

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Francis LEVAVASSEUR, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Absents excusés : M Cyril DEPERIERS, Mme Angélique SIMON.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 02 avril 2025.

Del n°01 – 30/04/2025 – SUBVENTIONS 2025

M le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

- la majorité (1 contre) pour le comité des fêtes,
- la majorité (3 contre) pour les Restos du Cœur,
- la majorité (1 contre) pour la Ligue contre le cancer,
- la majorité (2 contre) pour le Secours Populaire,
- l'unanimité pour les autres subventions,

VOTE les subventions 2025 de la façon suivante :

Comité des fêtes	500 €	3 000 € pour Aubigny en scène
Association Fraternelle des Anciens Combattants et des Soldats de France		200 €
Aubigny Sporting Club		1 300 €
Aubigny Gym		300 €
Club des aînés		300 €
Société de chasse		200 €
Palet de Saint-Martin-d'Aubigny		300 €
Outil en main		200 €
Restos du cœur		50 €
APEI		50 €
Ligue contre le cancer		50 €
Secours populaire		50 €

M Bertrand SAUVAGE, M Rémy VILDEY, M Christian VILDEY et M Michel HOUSSIN n'ont pas participé au vote de la subvention de l'association Aubigny Sporting Club.

M Francis LEVAVASSEUR n'a pas participé au vote de l'association du Club des Aînés.

M Francis LEVAVASSEUR n'a pas participé au vote de l'association Société de Chasse.

M Bertrand SAUVAGE n'a pas participé au vote de l'association Fraternelle des Anciens Combattants et des Soldats de France.

Del n°02 – 30/04/2025 – ENTRETIEN CHEMINS RANDONNEES PAR LA COCM

M le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a décidé de proposer aux communes d'entretenir des chemins de randonnées qu'elle n'entretiendra plus. Pour la commune de Saint-Martin-d'Aubigny, cela représente 2 679 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'entretenir 2 679 m² de chemins de randonnées sur le territoire de la commune.

DECIDE que l'ABEC fera cet entretien.

Del n°03 – 30/04/2025 – ADHESION CENTRALE VILLAGEOISE

M le Maire propose au conseil municipal la souscription d'actions au capital de la SCIC à capital variable Centrales Villageoises Taute – Vire – Bocage à hauteur d'un euro par habitant. Cette société a pour but de financer les actions de production d'énergie renouvelable locale, et qui sont mises en œuvre sur le territoire des communes concernées et engagées, participant ainsi à l'économie de proximité et à l'autonomie énergétique de leur territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (7 contre, 4 abstentions, 1 pour),

REJETE la proposition de souscription d'actions au capital de la SCIC à capital variable Centrales Villageoises Taute – Vire – Bocage.

Del n°04 – 30/04/2025 – LOYER LOGEMENT 14 TER VILLAGE DE L'ÉGLISE

Considérant le départ du locataire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant du loyer mensuel à 440 € à partir de l'entrée du nouveau locataire,

AUTORISE M le Maire à signer le bail d'habitation avec le nouveau locataire et tout autre document s'y rapportant,

AUTORISE M le Maire à résilier le bail par anticipation si un nouveau bail est signé avant la fin du préavis et avec une date d'entrée antérieure à la date de sortie du locataire. Dans ce cas, le préavis s'arrêtera la veille d'entrée du nouveau locataire.

Del n°05 – 30/04/2025 – REGROUPEMENT DE DEUX LOGEMENTS EN UN SEUL LOGEMENT RENOVE – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVENANT B

Vu la délibération n°17 du 05 avril 2019 autorisant la signature du marché accord cadre de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Watrin Stéphane,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre en date du 01 juillet 2019,

Vu l'avenant A,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le coût total de la mission du maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de porter la rémunération de M WATRIN Stéphane à 14 676,87 € HT soit 16 144,56 € TTC pour le marché de maîtrise d'œuvre de regroupement de deux logements en un seul logement locatif rénové,

AUTORISE M le Maire à signer l'avenant B.

Del n°06 – 30/04/2025 – LOTISSEMENT LE VIEUX CHÊNE – Validation règlement

M le Maire présente le règlement du lotissement le Vieux Chêne,

Le conseil municipal souhaite ajouter un délai pour déposer le permis de construire après l'acquisition du terrain et d'intégrer la boîte à lettres dans le muret technique prévu pour le compteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le règlement du lotissement le Vieux Chêne en y intégrant les ajouts ci-dessus.

Del n°07 – 30/04/2025 – LOTISSEMENT LE VIEUX CHÊNE – Autorisation signature demande de permis d'aménager

M le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire une demande de permis d'aménager pour le lotissement le Vieux Chêne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer la demande de permis d'aménager pour le lotissement le Vieux Chêne.

Del n°08 – 30/04/2025 – REMBOURSEMENT ARRHEs ANNULATION LOCATION SALLE DE CONVIVIALITE

Vu la demande de remboursement des arrhes suite à l'annulation de la location de la salle de convivialité pour raison de déménagement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'annulation des arrhes versées et le remboursement de celles-ci concernant la réservation suivante :

Nom locataire	Date	Montant des arrhes
SIMON François – LE HOUSSEL Fanny	02 août 2025	120 €

Del n°09 – 30/04/2025 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

M le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'adhérer pour la commune à l'association Fondation du patrimoine Normandie. La cotisation pour 2025 est de 200 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer à l'association Fondation du Patrimoine à compter de l'année 2025.

Del n°10 – 30/04/2025 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanant du Conseil Départemental de la Manche invitant la commune à participer financièrement pour l'année 2025 au Fonds d'Aide aux Jeunes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de verser la cotisation au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,23 € par habitant.

Del n°11 – 30/04/2025 – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanant du Conseil Départemental de la Manche invitant la commune à participer financièrement pour l'année 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 pour, 13 contre),
DECIDE de ne pas verser la cotisation au Fonds de Solidarité pour le logement.

Del n°12 – 30/04/2025 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L5711-17 ;
Vu la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
Vu le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;
Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 03/04/2025 au 30/04/2025

Décision n°03	22/04/2025	GEOMAT - Division et bornage parcelles AI 162 et AN 26, pour un montant de 2 870,00 € HT soit 3 444,00 € TTC
Décision n°04	22/04/2025	TIRARD - Changement porte camping, pour un montant de 970,00 € HT soit 1 164,00 € TTC
Décision n°05	28/04/2025	EURL LEMENAND Guillaume - Location pelle chemin le Bouilleur, pour un montant de 455,00 € HT soit 546,00 € HT

DIVERS

Assainissement collectif : suppression du transfert obligatoire à l'EPCI en 2026.

Information ARS contrôle sanitaire des eaux potables : eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Projet Refouds : les membres du Syndicat ont défini les enjeux et les finalités du projet :

1. **Observation** : le projet permet d'offrir un espace propice à l'éducation, à l'environnement et un espace de reconnexion avec la nature et la biodiversité locale :
 - Le projet est un observatoire de la nature : oiseaux, végétaux ... ;
 - Le projet permet de fréquenter, d'observer et découvrir les différentes espèces de biodiversité ;
 - L'aménagement futur du projet se doit de conserver cet espace à l'état sauvage.
2. **Travail sur les liaisons** : le projet doit permettre une continuité de balade à pied ou à vélo entre l'étang des Sarcelles, la carrière des Refouds, les trois communes en prenant en compte la problématique de la traversée de la D900. Le projet doit permettre de réussir la liaison entre les deux sites (Sarcelles et Refouds) pour qu'il n'en fasse plus qu'un.
3. **Un lieu calme et de repos** : le projet dans sa partie des Refouds permet de profiter d'un lieu de repos naturel, qui reste à l'état sauvage (plus calme que le parcours autour de l'Etang des Sarcelles). Le projet se décline en un espace original qui permet de respirer, de bouger librement et gratuitement.
4. **Nouveaux itinéraires et mobilité douce** : le projet permet d'agrandir la boucle des Sarcelles en favorisant les activités douces, calmes, apaisantes et accessibles à tous (personne à mobilité réduite). Le projet favorise la mobilité douce, active et est relié au « Plan mobilité ».
5. **La pratique sportive douce** : le projet est adapté aux habitants des trois communes, aux touristes, aux amateurs de la nature et en général aux promeneurs souhaitant pratiquer la marche, le vélo et la détente. Le projet prévoit un ou des parcours sportifs praticables seul ou à plusieurs.
6. **Conditions de réussite** : en ce qui concerne la chasse et la pêche, le sujet est délicat et demande à être approfondi (sans doute avec les associations concernées).

Au p'tit St Martin : un potentiel repreneur étudie la reprise du commerce.

Salle de convivialité : les travaux de réfection du parquet sont démarrés. Il manque quelques lames qui sont en commande et doivent arriver pour le 14 mai. L'entreprise Tirard après avoir consulté différents fournisseurs a informé que la vitrification du parquet ne sera pas possible du fait d'avoir ciré pendant des années.

Association cantonale ACPG – CATM – OPEX de Périers : courrier de remerciements pour avoir mis à la disposition des anciens combattants de Saint-Martin-d'Aubigny la salle de convivialité pour faire leur repas annuel.

Centre William Harvey : Mme MARTINEZ a informé de la vente du Centre William Harvey à la clinique de Saint-Lô.

COCM : présentation du nouveau logo. Il a été décidé de changer de logo car toutes les communautés de communes utilisent les couleurs vert bleu orange. C'est pourquoi la couleur retenue est rouge.

08/05 : rendez-vous à 12h00 au Club des aînés pour une cérémonie au monument aux morts à 12h15.

Classes : demande de lancement de la réunion pour lancer les classes 5.

Date prochaine séance : 27 mai 2025 à 20h30.

Fin de la séance à 22h40.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	